



Echelon restauration rapide

Par Nath6333

Bonjour ,

Je travaille dans la restauration rapide depuis 10 ans dans la même entreprise .

Je suis à mi temps , je travaille 4 heures par jour .

Je suis toujours à l'échelon A niveau 2 ,

Est ce normal ?

Pouvez vous m'expliquer comment fonctionne ces échelons ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par DIU1973

Bonjour

Sur le plan strictement légal, il n'existe malheureusement pour vous, pas de passage automatique d'un échelon à l'autre uniquement à l'ancienneté dans la restauration rapide, contrairement à d'autres secteurs (comme la fonction publique).

L'échelon définit votre progression à l'intérieur d'un même niveau. L'échelon A veut dire Débutant dans le niveau.

Bien entendu, après 10 ans, on est plus débutant !

La loi oblige votre employeur à réaliser un entretien professionnel tous les 2 ans. Cet entretien doit porter sur vos perspectives d'évolution professionnelle et de formation. S'il n'a jamais eu lieu en 10 ans, votre employeur est en tort.

Vous devriez solliciter un rendez-vous, argumentez sur vos 10 ans de fidélité et votre parfaite maîtrise du poste pour demander le passage au Niveau 2 Échelon B ou C.